

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 27 septembre 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 6 pouvoirs	15 septembre 2022	16 septembre 2022

N° délibération	Objet
2022-054	Engagement de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté dans un Contrat d'Objectif Territorial avec le pays Centre Ouest Bretagne et l'ADEME

Le vingt-sept septembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Audrey LE ROUX

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN,

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAN, Philippe ROBERT-DANTEC à Jean-Yves BROUSTAL, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusée : Claude MOREL

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Depuis de nombreuses années le Pays s'est intéressé à la transition écologique. Il a ainsi créé dès 1999 son agence locale de l'Energie, l'ALECOB.

Après avoir été labellisé Territoire à Energie positive pour la croissance verte et le climat en 2015 (TEPCV), il est actuellement signataire de la convention SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) avec le Conseil Régional et du Fonds Chaleur avec l'ADEME. Il porte

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20220927-2022054B-DE

également un programme ACTEE Merisier avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Par ailleurs, le Pays, du fait d'être porteur du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat et pour ses 5 EPCI depuis octobre 2021, est devenu éligible prioritairement à un COT.

Le Pays a ainsi transmis sa candidature, cosignée des président.e.s des 5 EPCI et de la présidente de l'ALECOB en date du 8 mars 2022. Cette candidature, proposée par l'ADEME à la communauté régionale Etat-ADEME-Région puis au Ministère de la Cohésion des Territoire, a été retenue par le Ministère en mai 2022.

En comité syndical du 11 juillet 2022, les élus présents au comité syndical du Pays ont validé l'engagement du Pays dans ce contrat d'objectif territorial.

Ce projet se déroulera en deux phases distinctes :

- Une première phase non renouvelable de 12 mois, pour la définition de la gouvernance, la réalisation d'un état des lieux sur les deux politiques Energie Climat et Economie circulaire, la mise à jour des diagnostics territoriaux, la définition d'un plan d'action opérationnel pour ces deux politiques structurantes et sur les 5 EPCI du COB.
- Une seconde phase, sur 3 ans, sera consacrée à l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action, à son ajustement au besoin, afin de progresser dans la politique de transition écologique du territoire.

Pour coordonner ce projet et assurer ces missions, un.e chargé.e de projet COT sera recruté.e par le Pays à compter du 1^{er} novembre 2022.

Ces missions sont financées via l'ADEME pour un montant forfaitaire et fixe de 75 000 € pour la première phase et d'une part variable sur atteinte des objectifs à hauteur de 275 000 € maximum pour la seconde phase.

Le COT étant destiné aux EPCI, quel que soit leur stade d'avancement, pour mener au mieux leur politique de transition écologique, autour des politiques climat air énergie et économie circulaire, il convient à présent que chacun des 5 EPCI du Centre Ouest Bretagne s'y engage également.

Au vu de l'intérêt pour la communauté de communes de Monts d'Arrée Communauté pour la transition écologique, des actions déjà menées ou en cours, de l'ambition de progresser sur ces questions de transition énergétique et d'économie circulaire,

Le président propose donc à l'assemblée de s'engager dans ce COT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président :

- À s'engager dans ce Contrat d'Objectif territorial avec l'ADEME,
- A prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 septembre 2022



